



AIDEZ MOI BESOIN DE CONSEILS SVP

Par **nonod**, le **19/10/2007** à **18:49**

Bonjour,
J'ai été agressé par 2 pers (la mère et la fille) et le juge me condamne à 1 mois d'emprisonnement avec sursis alors que mon casier est vierge et à verser 3600€.
Il est parti d'un délit de fuite (la fille a accroché le VL de mon frère et ne s'est pas présentée chez mes parents)
De fil en aiguille, mon frère s'est aperçu que les morceaux de verre retrouvés par terre appartenait à son VL (elles sont voisines avec mes parents). Il s'est présenté à son domicile et elle tout de suite a reconnu les faits et lui a suggéré de faire réparer par son père.
Le lendemain, elle s'est présentée chez mes parents, accompagnée par sa mère, menaçante, refusant de payer et de faire un constat.
Ce fut ainsi pdt 3 jours, elles se présentaient injuriant ma mère et la menaçant...
Un matin, ma mère me téléphone et me dit qu'à nouveau elles sont venues la voir visiblement très remontées, cherchant mon frère. La fille a mis des coups de pieds dans la voiture et est partie avec sa mère.
Invitées ma soeur et moi-même à manger, j'ai proposé d'aller en discuter avec elles et de mettre fin à ces querelles et de trouver une solution. Avec ma soeur nous nous sommes rendues au domicile de la fille qui n'y était pas. En repartant, nous avons croisé la mère. J'ai ddé à m'entretenir avec elle. La conversation se déroulait calmement. Je lui ai ddé des explications face aux comportements qu'elles avaient vis à vis de ma mère. (ma mère est seule et ne s'est pas défendue verbalement). La conversation s'est dégradée, elle a commencé à injurier ma soeur et voulait la frapper. Je me suis interposé et est reçu un petit coup à l'épaule et un violent coup de pied au genou. Aucun coup n'a été porté à la mère. Entre temps, je n'ai pas vu arriver la fille qui avait une fourchette à barbecue dans la main. Ma soeur a juste eu le temps de me dire attention et par reflexe, j'ai mis mon bras devant mon visage. J'ai reçu le coup au niveau du coude. Des voisins sont venus la désarmer. La mère aurait eu un semblant de malaise. Les pompiers ainsi que les policiers sont arrivés sur les lieux. Nous avons été acheminés à l'hôpital... Je me suis rendue à la police et là à mon grand étonnement je me suis retrouvée en garde à vue pour violence en réunion.
Le 1er jugement n'a rien donné en notre faveur, puisque l'avocat de partie adverse a présenté les faits suivants: la fille est venue défendre sa

mère qui se faisait agressée; Et le 2nd ns condamne . Je suis ds l'incompréhension et dde des conseils Merci